

Aperçu de relations ayant existé entre la Provence et Genève au cours des XV^e et XVI^e siècles

Si l'on désire remonter dans le passé, en quête de Provençaux venus s'établir provisoirement ou définitivement à Genève, il convient de consulter avant tout les fonds notariaux déposés aux Archives de ce canton. Notre récente expérience nous a confirmés dans la confiance qu'on doit accorder à ce précieux dépôt de documents. Nos compatriotes d'antan ont laissé dans ces vieux textes d'innombrables traces de leur existence. Mais les renseignements obtenus par ce canal ne peuvent être assurément que fort disparates et, par suite de destructions importantes d'archives, — celles perpétrées notamment par les révolutionnaires genevois de 1794 —, il ne peut malheureusement être question de combler beaucoup les lacunes que comportent les séries notariales. Aussi, à défaut d'une étude d'ensemble sur l'apport provençal dans la ville de Genève au cours des XV^e et XVI^e siècles (1), devons-nous nous contenter d'évoquer quelques-uns des aspects économiques qui unirent Genève aux autres pays du Rhône et de citer certains des membres de la petite colonie provençale qui se trouvèrent alors rassemblés sur les bords du lac Léman. Le commerce, la politique, la religion expliquent aisément leur présence en ces régions, sans qu'il soit besoin de développer davantage aujourd'hui ce qui est notoire.

Carrefour des routes commerciales unissant la France, l'Italie et l'Allemagne (2), Genève n'avait pas attendu le XV^e siècle pour nouer

(1) En ce qui concerne l'histoire générale de Genève au cours des XV^e et XVI^e siècles, nous renvoyons aux ouvrages suivants et aux bibliographies qu'ils contiennent : Gautier, J. A., *Histoire de Genève des origines à l'année 1691*, Genève, 1896-1898. — Nael, H., *Les origines de la Réforme à Genève*, Genève et Paris, 1936. — Société d'histoire et d'archéologie de Genève, *Histoire de Genève des origines à 1798*, Genève, 1951. — Société Générale Suisse d'histoire, *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel.

(2) Borel, F., *Les foires de Genève au XV^e siècle*, Genève, 1802, pp. 195-227. — Baratier et Reynaud, *Histoire du Commerce de Marseille*, Marseille, 1954, t. II, pp. 578-579.

des relations régulières avec les pays méditerranéens. Cette importante ville-étape, de caractère international, — déjà —, constituait, en outre, une tête de pont pour tous les pays du Rhône. Non loin d'elle, à Seyssel, passait l'antique Via Salinaria qui remontait le cours de ce fleuve dans sa partie la plus navigable et permettait, entre autres, l'apport du sel tiré des salines du Midi (1). Les sept foires annuelles, dont deux au moins faisaient la renommée de la ville (2), attiraient les nombreux Rhodaniens désireux d'échanger les produits de leur pays contre ceux des nations plus septentrionales de l'Europe. Parfois Genève n'intervenait en ces transactions que pour fournir, sur son territoire, l'occasion de rencontres internationales entre négociants (3). Cette politique commerciale eut pour résultat de voir affluer les meilleurs produits du terroir provençal sur le marché genevois.

Il existait aussi un autre motif justifiant l'importation de ces denrées. Les 12.000 personnes qui, estime-t-on (4), vivaient à Genève à la fin du XV^e siècle, étaient entièrement tributaires des envois de vivres et de marchandises que pouvaient leur consentir les pays avoisinants. De graves problèmes d'approvisionnement se posaient alors aux autorités responsables (5). C'est à l'Italie du Nord, avec ses cols aisément franchissables du côté du versant suisse, et à la Provence, aux routes sillonnées par des caravanes de mulets empruntait les vallées du Drac, de l'Isère et du Rhône (6), qu'ils s'adressèrent de préférence pour procurer à la ville une bonne partie de son ravitaillement.

Dès 1387, l'évêque Adhémar (7), procédant à la rédaction des franchises de Genève, consacra plusieurs articles à la définition des droits accordés aux marchands étrangers. Le comte du Genevois (8), de son côté, accorda fréquemment aux négociants des lettres de sauvegarde et sa faveur s'étendit notamment aux marchands provençaux ; ils étaient presque toujours nommément désignés dans ces actes. Cependant leur présence à Genève ne nous est parfois que fortuitement révélée. C'est ainsi que, sans un vol dont il fut victime en 1445

(1) Duparc, P., *Le comté de Genève, IX^e - XV^e siècle*, Genève, 1955, t. XXXIX des *Mémoires et documents* publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, pp. 556-557. Borel, *op. cit.*, p. 160.

(2) Borel, *op. cit.*

(3) Baratier et Reynaud, *op. cit.*, p. 578.

(4) Soc. Hist. et Arch. Genève, *op. cit.*, p. 140.

(5) Duparc, P., *op. cit.*, p. 520 et suiv.

(6) Allix, *Le trafic en Dauphiné à la fin du Moyen-Age*, dans *Revue de Géographie alpine*, t. XI, 1923. Duparc, *op. cit.*, p. 538 et suiv.

(7) Borel, F., *op. cit.*, p. 8.

(8) Borel, *op. cit.*, p. 124.

à l'auberge genevoise de la Roue, un marchand d'Aix-en-Provence, Jean Reboul, n'aurait jamais laissé aucune trace de sa venue aux foires de la cité épiscopale (1).

Comme ses semblables, il apportait sans doute avec lui maints produits de la terre méditerranéenne. Sur la liste qu'on en pourrait dresser (2), on doit essentiellement inscrire les figues, le raisin, les olives et l'huile d'olive (3), les amandes (4), le sel, les oranges et les citrons (5), ainsi que les laines et les tissus (6), ou encore le savon (7) produit par les fabriques marseillaises.

Quelle importance attribuer à ce négoce au cours des XV^e et XVI^e siècles ? Voilà une question à laquelle il est, certes, bien difficile, pour ne pas dire impossible, de répondre. Tandis que les recherches entreprises dans les Archives méridionales, dans celles de Marseille notamment, déçoivent les chercheurs désireux de procéder à une évaluation de ces échanges et les inclinent à conclure à leur quasi inexistence (8), il faut, par contre, reconnaître que l'étude des documents retrouvés aux Archives du canton de Genève, malgré leurs lacunes, sont de nature à faire croire à l'existence de courants commerciaux importants entre ces deux pays.

A l'appui de cette assertion, voici quelques exemples : En 1448, dans un texte cité par les auteurs de *l'Histoire du Commerce de Marseille* (9), un fabricant marseillais procédait à l'envoi de 48 quintaux de savon à l'adresse d'un client genevois. Le 5 septembre 1489 (10), deux marchands de Draguignan, Barthélemy Tholier et Pierre Violet, concluaient avec les frères Fabre de Genève un marché portant sur une valeur de 806 florins or de marchandise ; il s'agissait en l'espèce d'un achat de laine. Le 14 décembre 1521 (11), deux bourgeois de Genève, Lucaïn du Pan, un apothicaire, et un boulanger du duc de Savoie, Pierre Gros, s'associaient pour diriger ensemble un commerce de figes, d'amandes, de raisins et d'huile d'olive. L'association entre

(1) Borel, *op. cit.*, p. 69.

(2) Voir Borel, *op. cit.*, Baratier et Reynaud, *op. cit.*, p. 578., etc...

(3) Arch. not. Genève, Richardet, II, f^o 621 ; Bernardin Neyrot, III, f^o 82.

(4) Arch. not., Genève, Richardet, II, f^o 615.

(5) Arch. not., Genève, Claude de Compois, IX, acte 2.

(6) Arch. not., Genève, S. Freppier, f^o 115 ; Id., f^o 146, Obligation contractée par Perrin Bersellin envers Mathieu Réal, marchand d'Avignon, de 122 florins or pour vente et expédition de camelot, 12 février 1490.

(7) Barthelemy, L., *La savonnerie marseillaise, son origine et son développement pendant les XV^e et XVI^e siècles*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1885, pp. 371-442.

(8) Baratier et Reynaud, *op. cit.*

(9) Baratier et Reynaud, *op. cit.*, p. 578.

(10) Arch. not., Genève, S. Freppier, f^o 115.

(11) Arch. not., Genève, Richardet, II, f^o 621.

ces deux marchands, conclue pour une durée de trois ans, était scellée sur la base d'un partage équitable des bénéfices. Ils procédaient, en fait, à la création d'une société en commandite ; le commanditaire, Pierre Gros, remettait à son associé la somme, considérable pour l'époque, de 333 florins or et de 4 gros en écus d'or de Savoie. Presque à la même date, le 11 décembre 1526 (1), deux autres bourgeois de Genève, Girardin de La Rive et sa femme, contractèrent une obligation d'un montant de 95 $\frac{1}{2}$ écus d'or soleil pour une vente d'amandes que leur consentit Blaise Chaysi, un marchand de Sisteron.

Ces documents, d'autres encore, permettent de supposer que, malgré la primauté qu'avait l'Italie quant aux denrées dont il vient d'être question, les relations commerciales entre Genève et la Provence furent assez actives tout au long de la période qui nous occupe ici. Si la fréquence et l'intensité de ces échanges ne peuvent être appréciées avec exactitude, on peut du moins avancer que les commandes, dont il a été gardé trace, portaient sur de grosses quantités de marchandises.

Une particularité assez curieuse ressort de l'étude des textes que nous avons pu rassembler. Il semble que nombre de marchands genevois demeuraient en leur ville, cependant qu'ils commandaient à distance les produits dont ils avaient besoin. Des muletiers se chargeaient ensuite du transport et de l'expédition des marchandises ainsi que du recouvrement des sommes dues au vendeur (2). Le 21 janvier 1565 (3), par exemple, un muletier de La Palud, Honorat Carbonneau, s'engagea à transporter quatre charges d'huile d'olive pour le compte des frères Cresp de Genève, (eux-mêmes originaires de Grasse). « Lesquelles quatre charges d'huylle tel que dessus ledict vendeur promet baller et délivrer icy en Genève ausdicts achepteurs dans ung moys prochain venant datte des présentes ». Le texte ajoute qu'Honorat Carbonneau a vendu ces quatre charges d'huile d'olive « bon et recevable et bien conditioné et ce pour le pris de cinquante et 2 testons du Roy chascune charge. Sur quoy ledict vendeur confesse avoir receu des dicts achepteurs que ils promettent payer audict vendeur en recevant les dicts quatre charges d'huyle poids de ceste cité de Genève. »

Comme l'indication en est déjà fournie par ce texte, le marché était lié entre les diverses parties par le dépôt d'arrhes. Lorsque la denrée était périssable ou saisonnière, les délais de livraison faisaient en outre l'objet d'une clause soigneusement établie entre les deux contrac-

(1) Arch. not., Genève, Richardet, II, f^o 615.

(2) Baratier et Reynaud, *op. cit.*, pp. 564-565.

(3) Arch. not., Genève, B. Neyrod, III, f^o 82.

tants. Quand cette condition n'était point respectée par l'un d'eux, les hommes de lois avaient alors tout loisir de se saisir de l'affaire. Le 2 mars 1534 (1), un intéressant procès fut évoqué devant la Banque des Halles de Genève. Le 24 janvier précédent, un certain Pierre Forez d'Aubenas s'était, en effet, engagé à livrer en temps utile trois charges d'oranges, deux petits barils de limons, 7 dagues d'Allemagne et une douzaine de couteaux, le tout pesant 11 quintaux et 65 livres, pour le compte d'un marchand genevois, Roland Reymond. Pierre Forez devait effectuer le voyage entre Avignon (où se trouvaient entreposées les marchandises) et Genève dans le délai habituel d'un mois. Pour lier le marché, Reymond avait donné quatre écus d'or soleil d'acompte sur le prix du transport. Les délais impartis une fois dépassés sans que la marchandise fut parvenue à destination, Roland Reymond vint, le 2 mars suivant, soutenir devant l'instance compétente une demande en dommages et intérêts pour manque à gagner. Si la livraison avait pu se faire en temps utile, disait-il, il aurait eu la possibilité de vendre chaque cent d'oranges à 20 sols et chaque charge d'huile d'olive, au poids de Genève, à 52 testons du Roy. Ce faisant, le plaignant ne semble pas avoir exagéré son dommage. Nous avons retrouvé, en effet, un autre acte daté du 21 juin 1565 (2) qui confirme très exactement les chiffres avancés par Roland Reymond, tout au moins en ce qui concerne le prix atteint par l'huile d'olive à Genève, au cours du XVI^e siècle : dans l'acte que nous avons déjà eu l'occasion de citer, « Honnorat Carbonneau, mulletier de La Pallud en Provence, habitant à Mostier », qui vendit aux frères Cresp quatre charges d'huile d'olive au poids de Genève, leur avait très exactement fixé le prix estimé par Reymond, soit 52 testons du Roy, par charge livrée au domicile des acheteurs, et ce, dans le délai d'un mois. A trente ans de distance, la même opération commerciale se trouvait donc accomplie dans des conditions identiques.

De pareilles tractations n'allaient évidemment pas sans un gros trafic d'argent. Cependant la Banque n'avait pas encore commencé la carrière qui fut, depuis, la sienne au point de faire de cette cité de Genève un important centre de la finance mondiale. (3). A l'instigation de Calvin, le gouvernement de la ville s'était, en fait, réservé l'exclusivité

(1) Arch. not., Genève, C. de Compois, IX, acte 2.

(2) Arch. not., Genève, B. Neyrod, III, f^o 82.

(3) Sayous, A., *Les placements de fortunes à Genève depuis le XV^e siècle jusqu'à la fin du XVII^e siècle*, dans *Revue économique internationale*, mai 1934.

des opérations portant sur le prêt à intérêt (1). Cependant les Archives notariales nous révèlent le nom de quelques Provençaux qui trouveraient malgré tout, en ce domaine, une source de revenus (2). Elles nous permettent surtout de connaître le nom de ceux, infiniment plus nombreux, qui durent recourir aux bons offices de ces banquiers privés pour éteindre des dettes trop criardes ou pour commencer de vastes entreprises. Il serait trop long de citer tous ceux qui prêtèrent ou empruntèrent à des Provençaux établis à Genève. Un seul d'entre eux nous arrêtera un instant. Il s'agit d'un Arlésien qui acquit certainement une importance assez exceptionnelle autour des années 1585-1587. Son nom, Boniface Avignon, révélerait peut-être l'origine juive du personnage et, s'il fut reçu « bourgeois » à Genève, les textes précisent qu'il s'en fût établi sa résidence à Lausanne (3). Sans doute entendait-il échapper par là aux rigueurs des édits promulgués dans la capitale réformée et qui fixaient à 10% le plafond du taux d'intérêt (4). Peut-être pensait-il surtout se libérer de la surveillance et de la suspicion qui entouraient ceux qui se livraient au métier qu'il exerçait. Quoiqu'il en fût, Boniface Avignon, malgré son éloignement, trouva à Genève une fort nombreuse clientèle. Elle comptait dans ses rangs des marchands et des artisans, tels des couteliers (5), des fustiers (6) ou des orfèvres (7) ; des seigneurs de la région, tel Antoine d'Allinge (8), seigneur de Servette, de Coudrée et autres lieux, ou d'anciens compatriotes, tel Joachim De La Mer (9), un réfugié originaire de Saint-Rémy. Le taux d'intérêt que le prêteur exigeait paraît avoir varié entre 8 et 12 % ; celui pratiqué était fonction de la durée du prêt et des délais impartis, ainsi que du montant des sommes versées. Celles-ci étaient parfois considérables ; dans les actes passés par Boniface Avignon, notamment, avec ses divers créanciers, il est question du prêt de sommes s'élevant à 1275 florins (10), à 2250 flo-

(1) Sayous, A., *Calvinisme et capitalisme. L'expérience genevoise*, dans *Annales d'histoire économique et sociale*, septembre 1934.

(2) Arch. not., Genève, P. Neyrod, I, f° 6, Vincent Pallen, de Mérindol, 1556. Id., J. Guillermet, IV, f° 62, René de Lorrière, de Manosque, 1561. Id., Guillermet, VI, f° 36, René de Lorrière, 1563. Id., Et. de Monthouz, XII, f° 242 v°, P. de Candolle, 1595, etc.

(3) Arch. not., Genève, Et. de Monthouz, II, f° 20.

(4) Soc. Hist. Arch. Genève, *op. cit.*, pp. 264-265.

(5) Arch. not., Genève, Et. de Monthouz, II, f° 57 v°.

(6) Arch. not., Genève, Et. de Monthouz, II, f° 20.

(7) Arch. not., Genève, Et. de Monthouz, IV, f° 740 v°.

(8) Arch. not., Genève, Et. de Monthouz, IV, f° 753 et 753 v°. Voir *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, I, p. 202.

(9) Arch. not., Genève, Et. de Monthouz, II, f° 22.

(10) Arch. not., Genève, Et. de Monthouz, IV, f° 758.

rins (1), voire même à 6500 florins (2) à la fois. Il suffit de songer qu'à la même époque le Conseil avait fixé les gages d'un Syndic de Genève à 30 florins et ceux du Trésorier de la Seigneurie à 25 florins (3) pour apprécier plus facilement l'importance des sommes consenties en prêt par ce particulier.

De là à imaginer l'influence acquise sur le négoce genevois par certains éléments de la communauté provençale, il n'y a qu'un pas que nous nous garderons cependant de franchir.

Il semble, en effet, qu'antérieurement aux guerres de religion, la politique et le commerce conjugués attirèrent plutôt les Genevois sur les routes du Midi. C'est ainsi que Marseille compta de bonne heure une petite colonie suisse (4). Beaucaire (5) reçut sans cesse à ses foires la visite de marchands genevois. Parmi nombre de denrées qu'ils y venaient chercher, il en est de fort inattendues, telles les plumes d'autruche. Ainsi que nous l'apprennent quelques textes notariés conservés aux Archives de Genève (6), des « plumassiers » genevois, comme Pierre Bonrenom et Antoine Mazel, venaient acheter, aux environs de 1585, d'importantes quantités de plumes d'autruche grises, noires ou naturelles et leurs fournisseurs, des marchands beaucairois, avaient nom Jean Richard ou Hugues Porchier (7). Avignon allait, elle aussi, attirer beaucoup de Genevois sur son territoire, lorsque la Papauté s'y transporta au XIV^e siècle. Cette émigration genevoise en terre pontificale devint plus considérable encore lorsque Robert de Genève monta sur le trône papal, en 1378, sous le nom de Clément VII. Des marchands, des courtisans, des fonctionnaires, des étudiants prirent la route du Rhône, attirés par la Curie d'Avignon (8). Les échanges d'hommes et de marchandises en provenance de Genève et à destination d'Avignon devinrent alors extrêmement actifs et s'étendirent, par voie de conséquence, au reste du pays provençal.

(1) Arch. not., Genève, Et. de Monthouz, IV, f^o 242 v^o.

(2) Arch. not., Genève, Et. de Monthouz, IV, f^o 135.

(3) Roget, A., *Quelques données sur la valeur des objets au XV^e et au XVI^e siècles*, dans *l'Almanach de la Suisse Romande*, 1883.

(4) Reynaud et Baratrier, *op. cit.*, p. 579, 683.

(5) Arch. not., Genève, C. de Compois, X, A.

(6) Arch. not., Genève, Ph. Blondel, II, f^{os} 12, 13 v^o. Id. Et. de Monthouz, II, f^o 63.

(7) Jean Richard, de Beaucaire, « agissant tant en son propre et privé nom que de honorable Hugues Porchier, son compagnon en marchandises » vend « assavoir cent cinquante livres poids duciel Genève, plumes d'autruches crues, que cent livres de noires et cinquante livres de grises, telles et semblables que ledict Porchier leur a cy-devant vendues. Que ledict Richard leur promet leur desliver en ceste cité à ses propres coustz... dans troys moys prochains dattes des présentes... moyennant le prix accoustumé de 6 florins 3 sols monnoye de Savoie chascune livre desdictes plumes les unes portant les autres ».

(8) Stelling-Michaud, S., *Genevois à la Curie d'Avignon au XIV^e siècle*, dans *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, t. IX, pp. 273-323.

Sans parler davantage d'Avignon même, dont la colonie genevoise a déjà fait l'objet d'une étude suffisamment détaillée (1), nous signalerons ici, afin d'illustrer simplement cette partie de notre exposé, le cas de deux frères, Jean et Pierre de Vignoles qui émigrèrent de Genève entre 1433 et 1435 pour aller s'établir à Rians. Ils y exercèrent le métier de maçon. Le dernier acte qu'ils passèrent pour liquider définitivement les biens paternels encore en leur possession dans la campagne genevoise, porte la date du 16 août 1435 (2). Le notaire Jacques Barben, de Pertuys, qui l'enregistra, en fit tenir une expédition à son confrère genevois, Humbert Perrod. Avec les quelques autres documents qui concernent cette famille de Vignoles, cet acte est parmi les plus anciens que nous ayons pu découvrir dans les archives genevoises et où il soit fait mention de pays et de gens de Provence. Cela lui vaut de figurer ici.

A la fin du XV^e siècle et au cours des premières années du XVI^e siècle, il va soudainement se produire un changement considérable dans l'orientation des échanges entre les pays de Genève et de la Provence. A ce moment de son histoire, Genève perd, en effet, son importance commerciale. Mais elle enregistre, en revanche, les signes avant-coureurs de sa fortune industrielle.

L'essor qu'avaient pris les foires de Genève au début du XV^e siècle ne laissait pourtant pas présager un pareil changement de direction. Il faisait même ressortir le rôle qu'aurait pu jouer ce carrefour international, si heureusement placé au centre des routes du monde du négoce, si l'intervention de la royauté française n'y avait brusquement mis fin en assurant de façon délibérée la fortune des Lyonnais aux dépens de celle des Genevois. (3) Du jour où Louis XI accorda, à la ville de Lyon, matière en commerciale, des franchises et des privilèges étendus, à savoir en 1463, on assiste à la décadence économique de Genève et à l'assoupissement progressif et général des activités de cette ville.

Cette décadence parut tout d'abord irrémédiable. En effet, après que la quasi-totalité de son commerce eut été drainé par Lyon, la ville se trouva isolée derrière ses murailles où l'avait cantonnée l'humeur indépendante et batailleuse de ses habitants. Nul arrière-pays ne venait lui apporter de ressources ou de débouchés. La Savoie, de son

(1) Stelling-Michaud, *op. cit.*

(2) Arch. not., Genève, H. Perrod, VIII, f^o 69.

(3) Borel, *op. cit.*, pp. 20-52. Bresard, M. *Les foires de Lyon aux XV^e et XVI^e siècles*, Paris, 1914.

côté, était partie des domaines d'un suzerain que des raisons politiques faisaient à la fois craindre et détester.

Cette situation eût semblé désespérée si les guerres de religion n'avaient éclaté à ce moment-là. Et nous allons trouver ici une illustration frappante du vieil adage qui veut qu'à quelque chose malheur soit bon.

Genève, très vite promue par Calvin au rang de capitale, devint la ville-refuge par excellence de tous les huguenots qui fuyaient une patrie désormais hostile et menaçante pour leurs personnes et pour leurs biens. Genève bénéficia aussitôt de cet afflux d'hommes, de cet apport de forces et de valeurs nouvelles. Elle eut même la faculté de les sélectionner et de garder par devers elle le meilleur de ce capital humain, de ces richesses intellectuelles et physiques dont la rigueur des temps lui faisait offrande.

C'est ainsi que, selon une hiérarchie officielle et strictement établie, les nouveaux venus eurent successivement la possibilité de devenir « hôtes », puis « habitants », puis « bourgeois » et enfin « citoyens », au fur et à mesure que la ville leur reconnaissait des titres et de mérites suffisants pour les agréer et ensuite les agréer à sa population autochtone (1).

Parmi les réfugiés qui firent souche et finirent par se confondre avec les Genevois d'origine, figurent nombre de Provençaux. De 1550 à 1600 environ, nous avons pu effectivement dénombrer 29 familles originaires du Sud-Est français dont un membre au moins devint « bourgeois » de la cité et plus de 300 personnes qui y furent accueillies comme « habitants » (2). Ces chiffres doivent toutefois être très inférieurs à ce qu'ils furent dans la réalité : nous ne prétendons nullement avoir passé au crible toute la documentation fournie par les archives genevoises ; d'autre part, le *Livre des Habitants* (3), où, comme son nom l'indique, étaient inscrits tous les nouveaux « habitants » et les

(1) Les « hôtes » formaient le premier stade dans l'établissement des étrangers à Genève ; cette étape ne pouvait être que temporaire et se terminait rapidement soit par l'expulsion des étrangers soit par leur passage à la classe des « habitants », lorsqu'ils avaient prêté le serment requis ; ils avaient alors des droits civiques limités ; la bourgeoisie s'acquerrait ensuite, après acquittement de droits élevés et après qu'un sévère examen des titres et des mérites du candidat bourgeois eut été fait par les autorités : cette qualité conférait à son titulaire la totalité des droits civiques. A partir de la deuxième génération, le bourgeois obtenait la qualité de « citoyen ».

(2) Une liste partielle a été donnée par Arnaud, E., dans son *Histoire des protestants de Provence, du Comtat Venaissin et de la Principauté d'Orange*, Paris, 1884.

(3) Archives de Genève, Manuscrits historiques 143 et 143 bis. Registre et rôle des étrangers... reçus pour habiter Genève.

Registres du Conseil (1) où figuraient tous les nouveaux « bourgeois » n'ont pas été conservés dans leur intégralité ; il s'en faut même de beaucoup.

Quoiqu'il en soit, nous en savons assez pour reconnaître que toutes les classes de la société étaient représentées parmi les réfugiés provençaux et que le gentilhomme, comme Pierre de Puylobrier (2) ou Guillaume de Glandevès (3), côtoyait le plus humble des laboureurs, comme Guillaume Bourque (4) de Blavetal ou Blaise Viene (5) de Murs. De même, peu de localités de Provence restèrent sans représentants et, si l'énumération de ces communes devait être faite, il faudrait dresser ici une liste longue et fastidieuse (6).

Ces réfugiés, et avec eux tous ceux des autres régions de France, d'Italie, d'Allemagne ou d'Angleterre, qui parvenaient en même temps à Genève allaient profondément modifier l'économie de leur cité d'adoption (7). En effet, la grande majorité des Provençaux admis à Genève au moment de la Réforme, paraît avoir opté, comme beaucoup d'autres huguenots réfugiés, pour l'exercice des travaux d'artisanat ou pour la mise en œuvre de petites industries. Il est vrai que ces émigrants arrivaient dans la cité de Calvin le plus souvent dans un état de complet dénuement. La seule richesse qu'ils conservaient encore par devers eux n'existait généralement plus qu'en leur connaissance d'un métier ; l'exercice de leur profession demeurait alors leur unique et parfois ultime moyen d'existence.

C'est la raison pour laquelle Genève, après l'éclipse subie à la fin du XV^e siècle, connut soudain une brusque renaissance, un nouvel épanouissement. Il n'était certes plus question pour elle de s'adonner au grand commerce, définitivement ruiné par la concurrence lyonnaise, ni même de jouer, en ces temps troublés, le rôle d'un centre de transit international. Mais, sous l'influence des réfugiés, toute sa vie économique va être reconsidérée et réorganisée. D'anciennes indus-

(1) Rivoire, E., *Registres du Conseil de Genève*, publiés sous les auspices de la Société d'histoire et d'Archéologie de Genève. Colville, *Le livre des Bourgeois de l'ancienne république de Genève*, Genève, 1897.

(2) Reçu habitant le 8 novembre 1572.

(3) Reçu habitant le 22 décembre 1572.

(4) Reçu habitant le 26 décembre 1572.

(5) Reçu habitant le 17 avril 1559.

(6) Un important travail entrepris par Monsieur Geisendorf fournira, lorsqu'il sera publié, la documentation la plus complète sur tous les religieux fugitifs d'origine française accueillis à Genève au cours du XVI^e siècle. Des cartes, notamment, indiqueront leurs villes d'origine.

(7) Il conviendrait de citer ici les ouvrages de Fournier-Marcigny, savoir *L'apport Français à la vie économique de Genève* ou *La vie ardente du premier refuge français*, si la valeur de ces ouvrages n'était plus littéraire qu'historique.

tries, telles l'imprimerie, l'orfèvrerie, la bonneterie, la chapellerie ou la fabrication des draps sortirent de l'état de torpeur où elles se trouvaient plongées depuis un demi-siècle ; de nouvelles industries, telles la fabrication des velours, des rubans, des étoffes de soie, la passementerie ou l'horlogerie, pour ne citer que celles là, trouveront soudain à Genève un champ d'élection particulièrement favorable. Et dans chacun de ces divers domaines, des Provençaux contribueront de leur mieux à la fortune de leur nouvelle patrie.

Premier domaine dans lequel des méridionaux se soient fait connaître : celui de l'imprimerie (1). Nous y trouvons un nom fort connu en Provence même, celui des De Candolle. Il est à peine besoin de rappeler ici le rôle que cette famille avait tenu depuis le XII^e siècle dans l'histoire politique de Marseille. Traditionnellement promue au consulat de la vieille cité phocéenne, de génération en génération, il se trouva pourtant quelques uns de ses membres pour se sentir attirés au XVI^e siècle par la religion réformée. Il leur fallut alors venir chercher dans la ville de Calvin une sécurité que Marseille ne leur offrait plus. Le premier qui arriva à Genève fut Bernardin de Candolle. Il se trouve mentionné en 1552 dans le *Registre et rolle des estrangiers recus pour habiter Genève* comme fils de Jean de Candolle de Marseille. Le *Livre de Bourgeoisie* le cite une seconde fois à la date du 9 mai 1555 et il fut admis à la bourgeoisie parmi les premiers réfugiés provençaux qui bénéficièrent de cette faveur. En 1562, complètement intégré à la communauté qu'il s'était choisie, il occupa une charge importante au sein du gouvernement de la cité en faisant partie du Conseil des Deux Cents. A la Saint Barthélemy, il fut rejoint par ses frères François et Cosme, reçus tous deux « habitants » respectivement le 31 janvier 1573 et le 16 août 1574 (2). Cosme était sans doute accompagné par son fils Pyramus (1566-1626), qui eut le privilège, à l'instar de son oncle Bernardin, de passer par les deux phases successives « d'habitant » en 1583 et de « bourgeois », le 18 novembre 1594, « eut égard, » disent les textes, « à sa bonne volonté et service qu'il a fait dans le port des armes ». C'est une allusion à la part qu'il prit à la guerre menée par Genève contre le Duc de Savoie entre 1589 et 1592. Le 9 novembre 1591 (3), et c'est là le fait important dans l'histoire de cette

(1) Chaix, P., *Recherches sur l'imprimerie à Genève de 1550 à 1564*, Genève, 1955.

(2) *L'Encyclopédie des Bouches-du-Rhône*, t. IV, p. 117, à l'article « Candolle » signale Cosme et Bernardin à Genève en 1550 seulement, alors qu'ils s'y trouvaient déjà respectivement depuis 17 et 38 ans au moins.

(3) Arch. not., Genève, J. Dupont, I, f^o 8.

branche de la famille des anciens seigneurs de Jullians émigrés à Genève, Pyramus de Candolle épousa Anne Vignon, la fille de l'un des imprimeurs les plus réputés de la ville. Associé à son beau-père, Eustache Vignon, puis à son beau-frère, Pyramus voulut développer l'atelier d'imprimerie familial. A cette époque, les quelques 32 maîtres-imprimeurs de la cité réformée ne suffisaient pas à répondre à la demande : Calvin, puis Théodore de Bèze et toute leur cour de théologiens et d'humanistes réunis en une Académie (1) profitaient de la situation géographique et politique de Genève pour y faire publier leurs œuvres et celles de leurs coreligionnaires. Les imprimeurs de la ville, qui connurent grâce à cela une fortune soudaine, avaient pour tâche de fournir au peuple des pays environnants (2) une partie des écrits nécessaires à la connaissance et à la propagation des doctrines nouvelles, notamment des traductions de la Bible en langue vulgaire. Bien que le travail ne fit pas défaut, le gendre marseillais d'Eustache Vignon voulut mettre en pratique une idée généreuse : il entreprit d'imprimer à bon marché des ouvrages de qualité pour que les classes populaires fussent, elles aussi, en mesure de profiter d'un article considéré encore à cette époque comme un objet de luxe. A cet effet, il créa une « typographie helvétique caldorienne ». « Le procédé de De Candolle révolutionna l'édition et aida ainsi à la diffusion de l'instruction », (3). Cette imprimerie caldorienne rencontra une certaine célébrité à l'époque et fut adoptée notamment à Lyon et à Yverdon. Les textes donnent une idée du développement considérable que prit l'affaire à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e, sous la direction de l'entrepreneur Pyramus de Candolle : dans un seul acte de 1597 (4), il est question d'un lot de 1200 Bibles in-f^o, de 1600 Bibles in-8^o et de 3400 Psaumes in-32^o, le tout montant à la somme de 2000 écus d'or soleil ; dans un autre acte daté de la même année (5), un marché est passé portant sur 2000 Bibles in-4^o, valant 8500 florins ; ailleurs encore (6), on voit De Candolle vendre, pour 2868 florins 9 sols, 125 Bibles in-f^o, à (10 florins l'une), 225 Bibles in-4^o (à 5 florins

(1) Borgeaud, Ch., *Histoire de l'Université de Genève. L'Académie de Calvin*, Genève, 1900.

(2) Chaix, *op. cit.*, p. 58. « Pour ses ventes de livres à l'étranger, Laurent de Normandie est en relation entre autres avec Jean Bode, marchand de Champtercier en Provence, fréquentant les foires de Lyon et d'autres pays ; il fait des envois à Luc Josse et Claude Bocheron, marchands-libraires de Metz, à Sébastien Martin de Sisteron... »

(3) Fournier-Marcigny, *op. cit.*, p. 192.

(4) Arch. not., Genève, Et. de Monthouz, XIV, f^o 41. « Ne pourront se vendre lesdictes Bibles aux particuliers les grandes à plus de fl. 13 et les autres à plus de fl. 3 ».

(5) Arch. not., Genève, Et. de Monthouz, XIV, f^o 41 v^o.

(6) Arch. not., Genève, Et. Bon, I, f^o 272.

pièce), 145 Bibles in-8° (pour 30 sols en monnaie de Savoie) et enfin 225 psautiers in-32° « sur fin papier » précise le texte, à raison d'un sol l'unité. En 1617, il ne fallait pas moins de 3 grands magasins (1) pour entreposer les livres sortis de l'atelier de Pyramus de Candolle : largement diffusés sur le marché, on retrouve ses ouvrages à Lyon, à Strasbourg, à Spire, (2) etc...

Que ceci ne fasse cependant pas oublier que Pyramus de Candolle ne fut pas le seul Provençal à avoir porté ses efforts dans le domaine de l'édition : bien d'autres méridionaux furent en effet ses adeptes ou ses confrères. Citons Robert Bègue (3), de Marseille, Gaspard Bonnaud (5), du Val près de Draguignan, Paul Patac (4), de Digne, ou des spécialistes « compositeurs d'imprimerie » tel Noël Lambert de Courtezon, ou « fondeurs de lettres », tel Louis Pompard (6) d'Aix-en-Provence.

En cette seconde moitié du XVI^e siècle, l'imprimerie revêtit donc pour la ville de Genève une si singulière importance qu'elle fut la première corporation à se constituer en maîtrise, en 1560 (7).

Mais à côté d'elle, il convient de signaler aussi tout le groupe formé par les industries textiles. Celles-ci allaient modifier profondément l'aspect économique de la cité. C'est aux étrangers que Genève admit alors en ses murs, qu'elle dût cette nouvelle source de richesse. En effet, avant le temps de Calvin, il n'existait que quelques fabriques de toiles (8) ; encore étaient-elles uniquement établies selon un mode artisanal d'exploitation. Tissée par les femmes de la campagne genevoise, la toile constituait néanmoins une partie du frêt en retour des marchands venus apporter leurs marchandises par la voie du Rhône depuis Avignon et les pays méditerranéens. Au XIV^e siècle, les toiles tenaient une place relativement importante dans le chiffre d'affaire du commerce de Genève (9).

(1) Arch. not., Genève, Et. de Monthouz, XXXI, f^o 239.

(2) Arch. not., Genève, Et. de Monthouz, XXVII, f^o 120. Procuration pour recouvrement à faire en la ville de Spire : « Pyramus de Candolle à Jean Vignon, son beau-frère, pour recevoir du spectable Dr. Rosenthal, conseiller de la Chambre Impériale de Spire, le montant des exemplaires du Rosenthal » De feudis » livrés à Strasbourg.

(3) Arch. not., Genève, Et. de Monthouz, VIII, f^o 636. Vente par Robert Bègue de 400 Bibles à la grande forme à livres tournois 4, 10s, pièce ; 800 Bibles moyenne forme à 35 sous tournois pièce et 1000 à la petite forme à 18 sous tournois pièce. Acte daté de 1591.

(4) Chaix, *op. cit.*, p. 152.

(5) Chaix, *op. cit.*, p. 210.

(6) Arch. not., Genève, M. Gallatin, I, f^o 51 ; Id., II, f^o 88.

(7) Chaix, *op. cit.*, p. 214.

(8) Babel, A., *Histoire corporative de l'horlogerie, de l'orfèvrerie et des industries annexes.* Genève, 1916, pp. 8-13.

(9) Duparc, *op. cit.*, pp. 554-555.

(10) Baratier et Reynaud, *op. cit.*, p. 301, 376.

Après la constitution du refuge huguenot, toutes les corporations apparentées à l'industrie textile vont trouver, notamment parmi les fuyitifs provençaux, des éléments propres à les développer et à leur donner une impulsion considérable.

Pour ne pas allonger cet exposé outre mesure, citons pêle-mêle les métiers représentés (1). Il y eut des taffetiers (Louis Bernard d'Avignon), des sergiers et des lainiers (Antoine Cresp et François Robert (2) de Grasse, Louis Montagnier de Castellane), des cardeurs (Louis Renyer de Marseille, Gabriel Pascal de Grignan, Jean Boët du Luc, Pierre Synade (3) de Grasse, Antoine Escolle de Vence, Claude de Paignon, de Valréas), des drapiers (Nicolas Cresp de Grasse, Honorat Boliens de Marseille), des tisserands (Jean Roux de Saulx, Antoine Sauron (4) de Tourves), des couturiers et des tailleurs (Jacques David de Salon, Pierre Jurs de Tourves, Jean Carbonnier (5) de Mornas, Nicolas Fabri de Valréas), des cordiers (Pierre Tassil de Manosque), des rubantiers et des passementiers (Laurent Amandy du Luc, Louis André d'Aix, Antoine Firminy de Draguignan, Esprit Bernard de Baudoin, Antoine Pasqual (6) de Lourmarin), des chapeliers (Dominique Ricault (7) ou Jacques Tuffet (8) de Digne), des gantiers (Laurent Premier de Rossillon), des chaussetiers (Claude Patac de Digne, Aubain Lantelme des Mées, Pierre Chapprier (9) de Saint Maximin), des mouliniers et des fileurs de soie (Antoine Dart d'Avignon, Jean Masuyer (10) d'Aubenas), enfin, des veloutiers. Ces derniers méritent qu'on s'arrête un instant. Ils forment, en effet, de beaucoup le groupe le plus nombreux parmi ceux des maîtres et des ouvriers de l'industrie textile qu'il nous a été possible de découvrir. Avec eux, naquit à Genève une industrie entièrement nouvelle. Importée d'Italie, la fabrication du velours s'était implantée avec succès en Avignon ; mais il faut croire que cette industrie déserta totalement ou presque cette cité, lorsque la Réforme obligea ceux qui pratiquaient ce métier à un exode massif : Pierre Dullet, Antoine Robin, Camille Poncart, Pierre Morgue, Antoine Rossel, Pierre Gillet, Marc Chaumet,

(1) La plupart des noms qui suivent ont été trouvés dans les registres d'habitants et de bourgeois de Genève.

(2) Arch. not., Genève, P. de La Rue, III, f^o 53.

(3) Arch. not., Genève, P. de La Rue, III, f^o 40.

(4) Arch. not., Genève, B. Neyrod, I, f^{os} 198-199.

(5) Arch. not., Genève, Fichet, II, f^o 349.

(6) Arch. not., Genève, B. Noyret, IV, f^o 44.

(7) Arch. not., Genève, Et. de Monthouz, XIII, f^o 200.

(8) Arch. not., Genève, Donzel, VII, f^o 24.

(9) Arch. not., Genève, Guillemet, IV, f^o 83.

(10) Arch. not., Genève, J. Cusin, IX, f^o 61.

André Defontainerousse, par exemple, pour s'en tenir à ceux-là, abandonnèrent tous sans exception Avignon et sa région pour venir s'installer à Genève. Parmi ses confrères, Defontainerousse joua certainement de beaucoup le rôle le plus considérable. Sa descendance, assez nombreuse, suivit traditionnellement le métier exercé par le père ou grand-père. Les secrets de fabrication se transmirent ainsi dans cette famille de père en fils (1) et, bientôt, dans leur ville d'adoption, grâce aux multiples apprentis qu'elle se chargea de former (2). Et jusqu'à l'époque napoléonienne ce métier demeura prospère.

D'autres professions furent encore exercées à Genève par des Provençaux d'origine tantôt sous la forme artisanale, tantôt sous celle de la petite industrie, qu'il s'agisse de celles de potiers, d'éperonniers, de serruriers, de cordonniers, de menuisiers, de verriers, de selliers et de bien d'autres encore. Elles n'ont suscité nul fait qui mérite commentaire. Il y a pourtant deux métiers que l'on ne saurait passer totalement sous silence, en raison de l'importance qu'ils furent amenés à prendre plus tard. Nous voulons parler de l'orfèvrerie et de l'horlogerie.

L'orfèvrerie était traditionnelle à Genève (3). Des rivières avoisinantes comme le Rhône, le Chéron, le Fier ou l'Arve charriaient des quantités non négligeables de paillettes d'or et fournissaient une partie de la matière première. Depuis le XII^e siècle, la cité du bord du Léman s'était également acquise une réputation des plus flatteuses à la cour des ducs de Savoie et même à celle de seigneurs plus lointains comme les ducs de Saxe pour sa vaisselle d'argent. Bien qu'elle fut demeurée assez florissante malgré la concurrence que Lyon lui faisait, cette industrie trouva néanmoins une aide appréciable parmi les orfèvres étrangers qui vinrent au XVI^e siècle s'établir dans ses murs. Dans le premier contingent de réfugiés calvinistes se trouvèrent, par exemple, Pierre et Joachim De La Mer, qui appartenaient à une famille de Saint-Rémy. Ils furent à l'origine d'une longue lignée d'artisans et de petits commerçants. Il serait même assez curieux de les suivre de génération en génération en leur vie besogneuse (4). Pierre, l'un

(1) Les Archives de Genève contiennent de très nombreux actes relatifs à la famille Defontainerousse.

(2) Cet apprentissage durait six ans. Arch. not., Genève, F. Dunand, I, f^o 4 v^o : Jacques Nicod apprenti chez Antoine Defontainerousse, 1604. Id., O. Dagonneau, IX, f^o 167 : Jacques Plantan apprenti chez Antoine Defontainerousse et son fils André, 1606. Id., A. Saulnier, IV, f^o 191. Mermet Janin, de La Tour-en-Faucigny, apprenti chez André Defontainerousse, 1612.

(3) Babel, *op. cit.*

(4) De nombreux documents concernant cette famille se trouvent aux Archives notariales de Genève.

des fils de Gabriel De La Mer, renonça à devenir apothicaire, comme son père l'était, et préféra choisir la carrière d'orfèvre qu'il décida d'apprendre à Genève même (1). Un autre Provençal, orfèvre de métier celui-là, venait de Bargemont et s'appelait Antoine Caille (2).

Ce fut en avril 1586 que s'installa sur les bords du Léman le premier horloger d'origine méridionale que l'on connaisse : Guillaume Gemin (3) d'Avignon. Comme lui, tous les horlogers qui introduisirent dans la ville cet art dont on sait la fortune, étaient des Français. C'est à eux que revient entièrement la gloire d'avoir créé ce qui fut et demeure l'activité de choix de la cité genevoise. Là encore un Provençal joua un rôle assurément appréciable.

Où découvrir encore des Provençaux dans cette foule d'étrangers qui hantent la Genève des XV^e et XVI^e siècles ? La réponse est facile : on en trouve dans toutes les professions libérales (4). Mais nous avons préféré limiter pour cette fois nos investigations aux seuls domaines de l'industrie et du commerce. Et nous sommes encore loin de les avoir prospectés à fond.

Mais, si limitée et rapide qu'ait pu être cette exploration du passé, elle nous aura cependant permis d'évoquer quelques-uns des morts qui avaient jusque-là doucement sombré dans l'oubli des générations. La plupart d'entre eux furent des humbles, des simples, des besogneux, tout entiers attachés à l'accomplissement des tâches les plus modestes de la vie quotidienne. Quelques autres se survivent encore dans leur descendance actuelle, fière de remonter à une telle origine. La consonnance méridionale de certains noms, les plaques apposées au coin de certaines rues (telle la rue De Candolle) rappellent toujours au passant que le Midi ne fut pas seulement présent à Genève par ses envois de quintaux d'amandes, de figes, d'oranges ou d'olives, mais qu'il le fut encore par ses hommes, certains d'élite, qui contribuèrent à nouer les liens unissant encore et toujours leur patrie d'adoption aux autres « Pays du Rhône ».

Mireille ZARB.

(1) Arch. not., Genève, B. Mantelner, I, f^o 165. Pierre De La Mer entre en 1584 comme apprenti chez Didier Richard, maître orfèvre, pour 3 ans et acquitte le prix de 25 écus d'or soleil.

(2) Arch. not., Genève, M. Try, XII, f^{os} 61-63 v^o.

(3) Babel, *op. cit.*, p. 53.

(4) Voir, par exemple, l'ouvrage du Dr L. Gautier, sur *La médecine à Genève, jusqu'à la fin du XVIII^e* dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, Genève, 1906. Cet auteur souligne que sur "quinze individus, desquels on puisse affirmer avec certitude qu'ils ont pratiqué régulièrement la médecine à Genève pendant le second tiers du XVI^e s. sept étaient originaires du centre ou du midi de la France".